

## DJCE/ERASMUS, incompatible?

Par **Olcmb**, le **10/07/2017** à **13:48**

Bonjour à tous, étudiant venant de valider sa L2, je me pose quelques questions.

Souhaitant partir un an à l'étranger par le biais d'Erasmus, mais aussi intégrer un DJCE, je m'interroge sur une possible incompatibilité entre ces deux souhaits.

Puisque je n'ai pas rendu mon dossier à temps, je ne peux pas partir en L3 mais seulement en M1.

Ainsi, n'est il pas préjudiciable d'effectuer un an à l'étranger en M1, sachant que l'on veut postuler pour un DJCE par la suite.

Ayant validé mon année avec un peu plus de 14 de moyenne, ma faculté me propose d'intégrer le "Collège supérieur de droit" de Toulouse, ce qui pourrait être intéressant puisqu'une année à l'étranger est prévue.

Cependant, ayant un job à côté des cours je ne pense pas avoir assez de temps pour réaliser tout le travail demandé...

Quelqu'un pourrait-il m'en dire un peu plus sur la masse de travail requise?

Merci à ceux qui prendront le temps de me lire et de me répondre.

Olivier.

Par **jurischat**, le **10/07/2017** à **20:30**

Bonjour,

Je pense que cela peut varier selon le DJCE/les directeurs mais je sais qu'à Poitiers c'est un point positif. Au moins 3 étudiants partis en Erasmus ont été convoqués pour un entretien (un à Bristol, l'une en Espagne et l'autre à Cambridge). Parmi les 3, les deux qui sont aller en Angleterre ont été admis en liste principale.

Une année à l'étranger permet de mettre en avant votre maîtrise d'une langue étrangère (idéalement l'anglais mais si vous avez un cursus spécifique en tête une autre langue est tout à fait possible et de toute manière vous allez vous améliorer en anglais quelle que soit votre destination).

L'important reste d'avoir un parcours cohérent. Il faudra notamment veillez à ce que l'université partenaire propose des cours en adéquation avec votre projet (en Angleterre : droit des contrats, droit de la concurrence, droit de la propriété intellectuelles sont des cours qui

peuvent être cohérents dans votre parcours par exemple).

N'oubliez pas d'aller voir les directeurs du DJCE si votre université à un DJCE. Vous pourrez leur demander de vive voix si une année à l'étranger est recommandée/déconseillée et le cas échéant quelles matières/universités privilégier. Cela vous permettra aussi d'avoir un premier contact avec le(s) directeur(s) et de faire valoir pendant votre entretien que vous avez bien réfléchi à votre parcours et que vous avez fait cette année à l'étranger dans l'optique d'intégrer le DJCE.

Par **Olcmb**, le **10/07/2017** à **23:23**

Merci beaucoup pour cette réponse complète!